Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260706-DEL2026_06_06-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Délibération
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 29 juin 2026

Nombre de conseillers
-en exercice : 29
-présents : 23
-représentés : 6

Le vingt-neuf juin 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt- trois juin 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme CORBEL Peggy, M. GOUDALLIER Benoît, Mme TISSIER Isabelle, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, Mme Déborah LE GALL, M. MONFORT Charles Adjoints, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme LE GRAET Carole, Mme TANVEZ Katell, M. GARREC Loïc, M. KERHERVE Steven, M. Tugdual LE LAY, M. SAINT-CAST Nicolas, M. LE PILLOUER Maël, Mme LALANDE Christine, M. PAPION Lionel, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : M. AATACH Houssain, M. BERTHE Thomas, Mme DUCLOS Anne, Mme CIVY Anne-Marie, Mme LEROY Charline, M. BLEJEAN Ronan, respectivement représentés par M. GOUDALLIER Benoît, M. LE GOFF Philippe, Mme CORBEL Peggy, Mme TISSIER Isabelle, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. GARREC Loïc.

DEL2026-06-06- ACTE D'ECHANGE A CONCLURE AVEC GUINGAMP HABITAT- PASSATION DE L'ACTE EN LA FORME ADMINISTRATIVE ET DESIGNATION D'UN ELU REPRESENTANT LA COLLECTIVITE

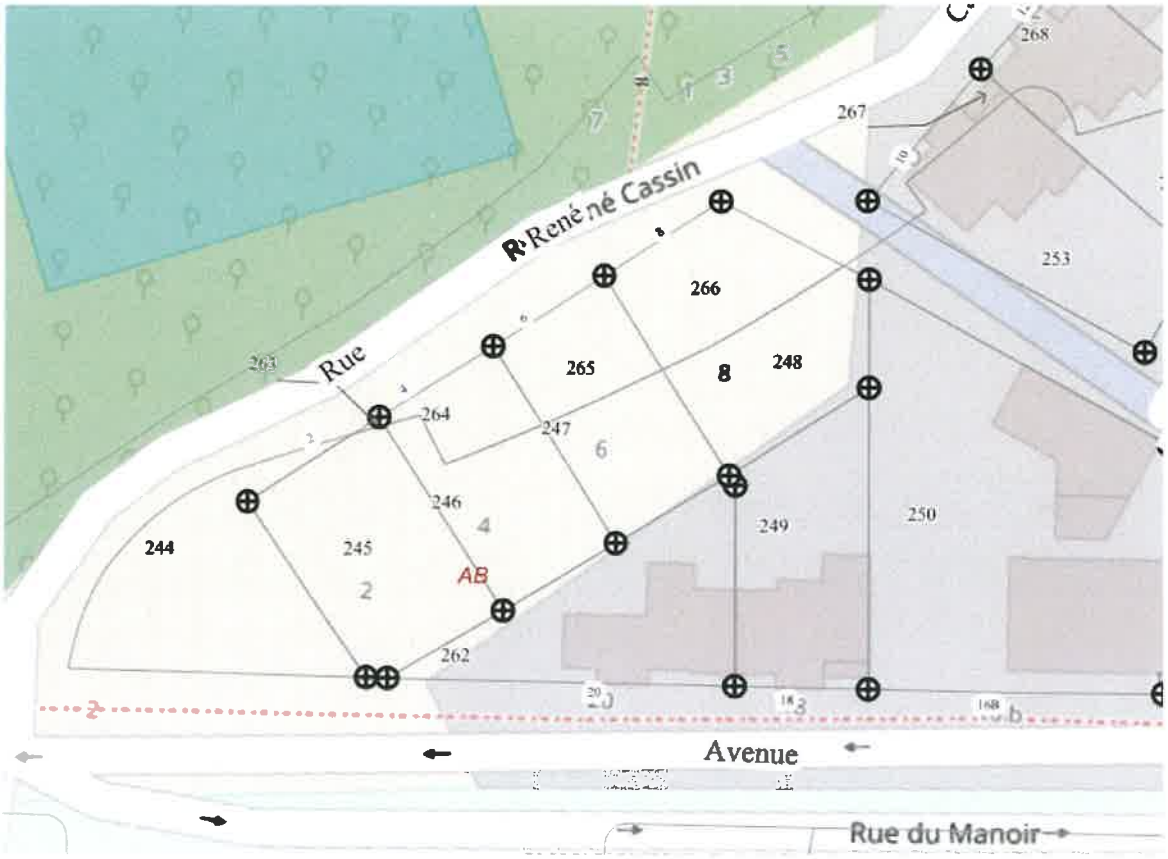
Rapporteur : Marie Agnès Pogam.

Rue René Cassin

Guingamp Habitat envisage la construction de quatre maisons rue René Cassin sur des terrains initialement concédés à Armor Habitat et d'une cinquième maison sur la parcelle cadastrée section AB n° 244 appartenant à la Ville de Guingamp.

Il est proposé que la Ville de Guingamp cède à Guingamp Habitat cette dernière parcelle, d'une superficie de 275 m², à l'euro symbolique.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260706-DEL2026_06_06-DE



Il apparaît pertinent de profiter de la rédaction de cet acte administratif de cession pour réaliser **plusieurs autres échanges** de parcelles entre la Ville et Guingamp Habitat, exposés ci-après.

Rue Penquer

Cession à Guingamp Habitat d'une parcelle cadastrée section AN n° 109 sise 29 rue Penquer, à usage de jardin, et d'une surface de 24 m², appartenant à la ville et cernée de propriétés appartenant à Guingamp Habitat.

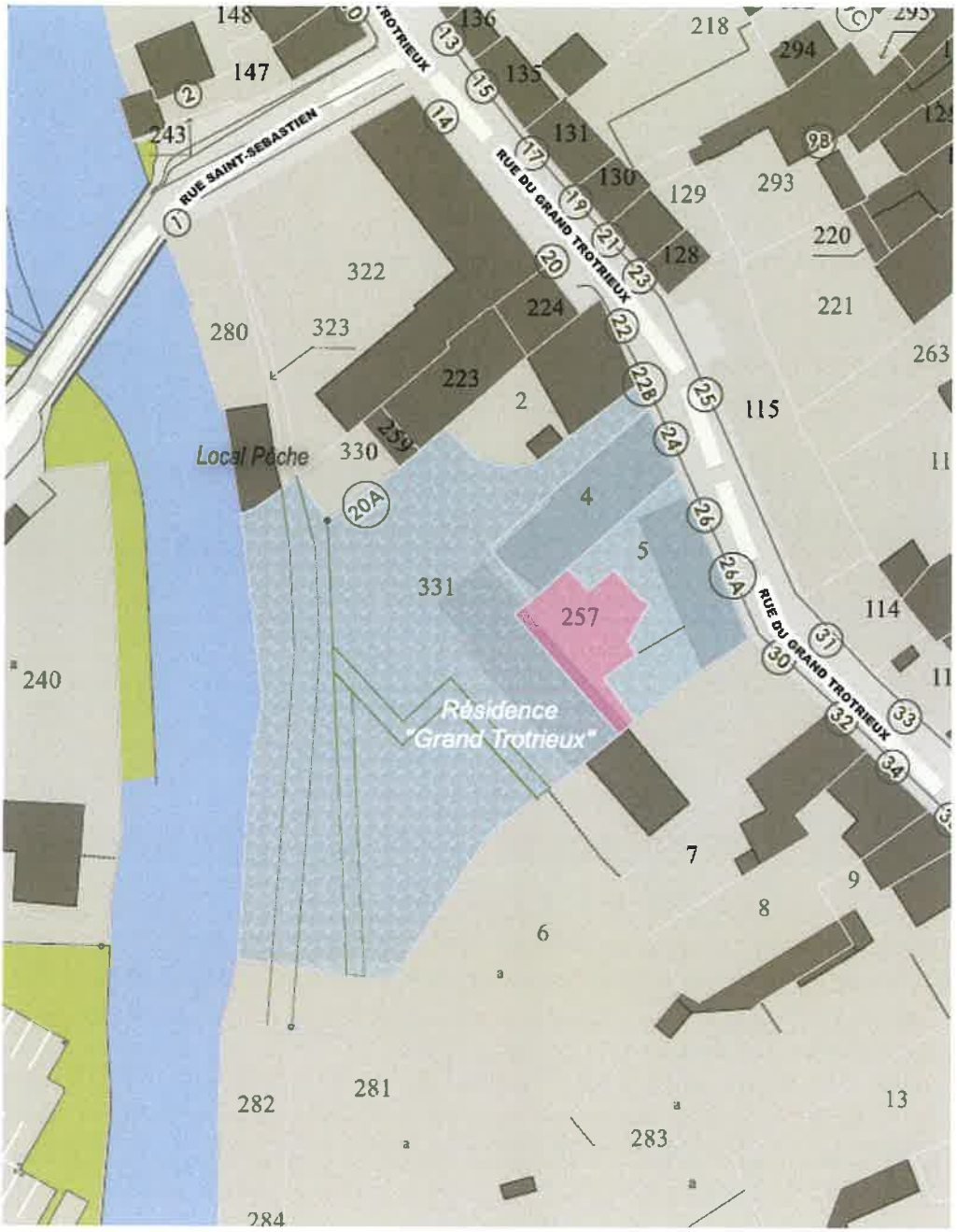
Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260706-DEL2026_06_06-DE



Rue du Grand Trotrieux

Cession d'une parcelle cadastrée section AO n° 257 sise 26b rue du Grand Trotrieux, à usage de jardin, et d'une surface de 155 m² appartenant à la ville et cernée de propriétés appartenant à Guingamp Habitat.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260706-DEL2026_06_06-DE



Ces cessions sont motivées par le fait que ces deux parcelles n'ont pas d'utilité pour la Ville et qu'elles sont utilisées par les locataires de Guingamp Habitat.

Ces cessions seront effectuées à l'euro symbolique.

<u>Rue du Manoir</u>

Acquisition par la Ville de Guingamp de plusieurs parcelles appartenant à Guingamp Habitat, situées au nord du Stade de Roudourou, à savoir les parcelles cadastrées section AB n° 224, 406 et 439. La Société Géomat avait procédé à la division de la parcelle anciennement cadastrée section AB n° 395 fin 2025.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260706-DEL2026_06_06-DE



Cette acquisition sera faite à l'euro symbolique.

Pour les différentes cessions envisagées, le service du Domaines a rendu ses avis le 28 avril 2026 pour la parcelle sise rue René Cassin et le 29 mai 2026 pour les parcelles sises rues du Grand Trotrieux et Penquer.

Ces mutations seront constatées par un acte authentique en la forme administrative rédigé par la Ville de Guingamp et authentifié par le Maire. Conformément aux dispositions des articles L 1311-13 et L 1311-14 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit désigner un adjoint dans l'ordre de leur nomination, pour représenter la collectivité lors de la signature de l'acte.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession à l'euro symbolique, au profit de Guingamp Habitat des parcelles précitées sises rues René Cassin (AB n° 244), du Grand Trotrieux (AO n° 257) et Penquer (AN n° 109)
- **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles sises rue du Manoir cadastrées section AB n° 224, 406 et 439 appartenant à Guingamp Habitat
- **DESIGNE** Madame Peggy CORBEL, 1ère Adjointe ou en cas d'empêchement, Monsieur Benoît GOUDALLIER, 2ème Adjoint, comme représentant de la collectivité

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260706-DEL2026_06_06-DE

pour signer l'acte authentique et plus généralement toutes pièces relatives à cette procédure.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF

Le secrétaire,
Maël LE PILLOUER